

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le seize août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Absents excusés : Mesdames GONNET et RENON, Monsieur DAUMAS.

Convocation et affichage : 03/08/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6.

OBJET : POSTE DE VACATAIRE « SECURITE ECOLE CANTINE ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les deux postes de vacataire « sécurité école cantine » et qu'il est nécessaire d'en reconduire un pour l'année scolaire 2023 – 2024 dont les modalités seront les suivantes :

- La mission sera de sécuriser les entrées et sorties des élèves de l'école communale à la cantine au moment du repas et, dans le même temps, assister la personne en charge de du service à la cantine. Elle aura en charge également d'aider la personne en charge de l'entretien de la cuisine.
- La journée de travail de ce vacataire « sécurité école cantine » commencera à 11 heures 45 pour se terminer à 13h30 et une fois par semaine de 18h30 à 20h30.
- Chaque vacation sera rémunérée sur la base brute forfaitaire de 24 €.

Il rappelle que de tels services existent déjà dans d'autres communes et répondent aux attentes des parents d'élèves et du personnel enseignant

La personne en charge de cette mission sera recrutée pour la durée du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 en qualité d'agent non titulaire de la fonction publique territoriale selon les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Elles interviendront sous la responsabilité du Maire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve reconduction pour la période du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 du poste de vacataire « sécurité école cantine », dont les modalités seront les suivantes à compter du 04 septembre 2023 :

- **La mission sera de sécuriser les entrées et sorties des élèves de l'école communale à la cantine au moment du repas et, dans le même temps, assister la personne en charge de du service à la cantine**
- **La journée de travail de ce vacataire « sécurité école cantine » commencera à 11 heures 45 pour se terminer à 13h30 et une fois par semaine de 18h30 à 20h30.**
- **Chaque vacation sera rémunérée sur la base brute forfaitaire de 24 €.**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 21 Août 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

